

Département du
Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
Béthune

Canton de Barlin

Séance du
19 septembre 2020

L'An deux mil vingt, le dix-neuf septembre à neuf heures trente.

Suite à la crise sanitaire du CORONAVIRUS Covid-19 et en vue de respecter les règles de distanciation, le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 12 septembre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de CONSTANCE Patrick (procuration à G. BELAMIRI), PIECKOWIAK Bruno (procuration à I. WILLEMANT), PRUD'HOMME Renaud (procuration à G. DUMONT), RICART Patricia.

Objet : 2 – Règlement intérieur
du Conseil Municipal

Monsieur Mickaël DELEU est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Conseil Municipal doit adopter son règlement dans les six mois qui suivent son installation consécutive à son renouvellement intégral. Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal mais en aucun cas il ne peut modifier des dispositions légales ou réglementaires concernant le fonctionnement du Conseil Municipal.

L'Assemblée prend connaissance du règlement.

Le Conseil Municipal,

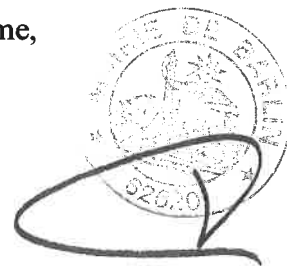
Après en avoir délibéré,

Adopte le règlement présenté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

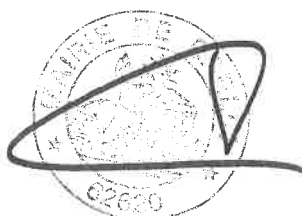
J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 24 septembre 2020

Le Maire,
J. DAGBERT



REÇU LE 28 SEP. 2020